Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
Agriculture and Agri-Food Canada – Agriculture et Agroalimentaire Canada

http://www.archive.org/details/lamouchedubleuet00wood

PUBLICATION 1161

LA MOUCHE DU BLEUET
dans les provinces Maritimes

G.W.WOOD
Station de recherches, Fredericton (N.-B.)

FÉVRIER 1963

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA

La mouche du bleuet[2] est l'ennemi le plus important du bleuet nain dans les provinces Maritimes. Elle abonde dans la plupart des bleuetières du Maine et des Maritimes, mais sa présence n'a pas été signalée dans Terre-Neuve ni à l'ouest de la Gaspésie, au Québec.

La larve, petit ver blanc, se développe dans le bleuet et cause la maturation prématurée et la décomposition du fruit. Ces vers ne présentent aucun danger pour la santé. Cependant leur découverte dans les bleuets frais, congelés ou en conserve n'est pas appétissante; de plus elle a des répercussions sur l'exportation des bleuets vers les États-Unis et d'autres pays où les règlements interdisent la vente de fruits infestés.

DESCRIPTION ET CYCLE ÉVOLUTIF

La mouche du bleuet hiverne dans le sol à l'état de chrysalide. La mouche (ill. 1) fait son apparition depuis le début de juillet jusqu'à la fin d'août. Elle est un peu plus petite que la mouche de maison; elle porte des bandes noires sur les ailes et des bandes blanches sur l'abdomen. La femelle commence à pondre des oeufs une dizaine de jours après son apparition, et les dernières mouches qui émergent sont encore à pondre lorsque les bleuets sont récoltés à la fin d'août et en septembre.

Les oeufs (ill. 2A) sont déposés sous la peau des fruits, ordinairement un oeuf par bleuet. Quelques jours plus tard, les larves (ill. 2B) éclosent et se nourrissent à l'intérieur du fruit durant environ deux semaines. Elles tombent alors sur le sol et s'y enfouissent pour y passer l'hiver. La plupart des mouches émergent l'année suivante, mais quelques chrysalides (ill. 2C) restent dans le sol durant deux années ou plus.

---

[1] La présente publication est tirée de rapports et de circulaires publiés par la Station d'expérimentation agricole de l'Université du Maine (E.-U.) et par le ministère de l'Agriculture du Canada; on y trouve en outre des observations faites par C.W. Maxwell et autres personnes de la Sous-station de Tower Hill (N.-B.).

[2] *Rhagoletis mendax* Curran.

630.4
C212
P 1161
1963
fr.
c.3

Ill. 1. — Mouches adultes, mâle à gauche, femelle à droite.

Les adultes préfèrent les endroits abrités, murs de pierre, anfractuosités, et parties des champs où abondent les mauvaises herbes. Il en résulte que les fruits infestés sont souvent très irrégulièrement répartis dans une bleuetière.

RÉPRESSION NATURELLE

La mouche du bleuet n'a pas d'ennemi naturel important. Le brûlage périodique des champs peut réduire les infestations, mais, dans la plupart des régions, il faut recourir aux insecticides.

LUTTE CHIMIQUE

Le mélange suivant, en poudre, est très efficace:

arséniate de calcium	50 p. 100
sulfate de cuivre monohydraté	10 p. 100
chaux hydratée	40 p. 100

Faire deux applications, chacune à raison d'environ 6 livres l'acre. Faire la première application lorsque les fruits commencent à se colorer en bleu, et la deuxième environ deux semaines plus tard. Ne pas appliquer la poudre au cours des trois semaines qui précèdent la cueillette. Dans les bleuetières où les mouches constituent un problème grave, on peut porter la quantité à 8 livres à l'acre, mais le feuillage peut être endommagé, particulièrement si la poudre est appliquée par temps humide et nuageux.

La plupart des producteurs utilisent un matériel motorisé, mais dans les petites bleuetières il peut être préférable d'utiliser une poudreuse à main. L'obturateur doit alors être mis en position "ouverture faible". La

pression d'air sera suffisante pour couvrir convenablement les plants, la manette étant actionnée à une vitesse modérée. Si l'ouverture est trop grande, la poudre peut boucher le tube de distribution. La poudreuse munie d'un seul tube de distribution est satisfaisante.

Traverser lentement la surface à traiter et diriger le tube d'un côté à l'autre de façon à couvrir une bande d'environ 30 pieds de largeur. Il est utile de marquer les lignes transversales afin de ne pas oublier des espaces ou de ne pas les saupoudrer deux fois.

Utiliser de la poudre fraîche dans les poudreuses à moteur ou à main. Faire les applications à la levée du jour ou à la tombée de la nuit, lorsque l'air est calme. La rosée sur le feuillage peut aider à l'adhésivité de la poudre, mais trop d'humidité peut dimineur l'efficacité de l'application. Ne pas saupoudrer lorsque les plantes sont encore très humides après une pluie abondante.

ESSAI D'ÉCHANTILLONS DE FRUITS

Voici une bonne façon de connaître l'abondance des larves. Obtenir un échantillon ou plusieurs échantillons (d'une pinte chacun) en cueillant quelques bleuets çà et là dans un champ. Placer chaque échantillon dans une marmite, ajouter assez d'eau pour couvrir les fruits et faire cuire pendant trois à cinq minutes. Brasser de temps en temps afin d'être sûr qu'ils sont tous cuits.

Verser la purée à travers une toile métallique à mailles d'un quart de pouce dans une lèchefrite noire. La purée et les larves vont passer alors

Ill. 2. — Métamorphoses. A, oeuf. B, larves à leur plein développement, vues de côté et d'en haut. C, chrysalide.

que les fruits et les débris resteront sur la toile. Rincer les débris avec 2 ou 3 pintes d'eau pour entraîner les larves qui pourraient ne pas avoir passé avec la purée. Pencher la lèchefrite pour en vider lentement la plus grande partie de l'eau; les larves iront se déposer sur le fond du plat. Il faudra probablement ajouter de l'eau à la purée et décanter une deuxième fois. Il est alors facile de compter les larves blanches sur le fond noir de la lèchefrite.

Les bleuets offerts en vente doivent être exempts de larves.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, consulter votre agronome ou l'entomologiste provincial, ou écrire à la Station de recherches, ministère de l'Agriculture du Canada, c.p. 280, Fredericton (N.-B.).

On peut obtenir un exemplaire de cette publication en s'adressant à:

Division de l'information
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA
Ottawa

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

N° de cat. A53-1161F

2M-30601-9:63

CAL/BCA OTTAWA K1A 0C5
3 9073 00203140 1